



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MISSION DE CONTROLE ET DE
VALIDATION DES OUVRAGES
GEOTECHNIQUES POUR LE FUTUR COMPLEXE
SPORTIF RUE DEFRANCE**

**DÉCISION N° DM-21-413
EN DATE DU 01 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des travaux de construction, d'entretien et de maintenance, de l'urbanisme et de l'habitation,

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser un complexe sportif sur la rue Defrance ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désigner un contrôleur afin de valider les ouvrages géotechniques pour cette future construction.

CONSIDÉRANT la proposition de la société SAGA dont le siège social est situé 26 rue des Carriers Italiens 91350 Crigny

;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat pour le contrôle et la validation des ouvrages géotechniques avec la société SAGA, représentée par Yohann MAJACHI, dûment habilité à signer le contrat.

Le présent marché est passé pour un montant de 9 800,00 €HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211201-lmc1H8726H1-AR Date de réception en Préfecture : 01/12/2021 Date de Publication : 01/12/2021

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211201-lmc1H8726H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/12/2021
Date de Publication : 01/12/2021